



Fédération  
Française  
Aéronautique

## Comité Régional Aéronautique RÉGION SUD Provence Alpes Côte d'Azur (CRA 12)

Association enregistrée à la s/préfecture d'Aix en Provence le 8 avril 2002 n° 0131024010 (J.O. du 27.4.2002)  
N° SIRET : 482 722 683 00018

Adresse postale : Aéroport de Cuers Pierrefeu, 83390 CUERS

### C.R. du Comité Directeur tenu le 03 juin 2019 à Aix les Milles

Présents : P. Bourchet, D. Geraud-Coulon, M. Jouan, J. Laurac, A. Morelle, C. Naturel, R. Patris, J.P. Planas, L. Robin, A. Robichon, M. Thierry,

Absents excusés : J.P. Sirieix, A Manoury,

- 1) Le Président ouvre la séance, et fait un compte rendu du Meeting d'ORANGE tenu sur la base Aérienne 115, les 25 et 26 mai. Meeting auquel la FFA et le CRA 12 étaient présents avec un stand, documentation, et simulateur de vol.  
Beaucoup de visiteurs malgré une météo difficile du fait d'un violent Mistral. Le simulateur de vol a eu un grand succès. L'aviation suscite toujours un grand intérêt auprès des jeunes.
- 2) Examen liste 1 : Néant. Pas de demande.
- 3) Sécurité des vols (Christian Naturel):

le séminaire DSAC Sud-Est animé par Gilles Le correspondant sécurité du CRA, Christian Naturel, était présent. (40 participants)

Intervention des deux inspecteurs sur les vols montagne, et un exposé sur le médical. Séminaire très intéressant. Toutefois Naturel fait remarquer qu'il a été dit que les notifications d'évènements -REX- n'ont pas à être adressés à la FFA, la diffusion à la DSAC suffit, et qu'il convient de déclarer tous les évènements. Ce n'est pas exact car les REX FFA doivent être bien évidemment transmis à la FFA et à la DSAC.

Quant à la liste des évènements à déclarer il convient de s'en tenir aux 26 cas de déclaration obligatoire. Rien de plus. (Cf. listes des évènements à notifier (règlement (UE) 2015/1018) :

[https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/sites/default/files/Guide\\_reglement-376-2014\\_version\\_%20janv\\_2019.pdf](https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/sites/default/files/Guide_reglement-376-2014_version_%20janv_2019.pdf) -

- 4) Rallye Régional PACA 2019

En charge de l'organisation du rallye : Patris, Jouan, Robichon

La date retenue pour le déroulement de l'épreuve est le 14.09.19 avec report au 24.09 si mauvaise MTO Patris se charge de faire la publication auprès de la FFA. Date limite d'inscription des candidats 04.09.19 Frais d'inscription 20 € par équipage, repas compris.

Le repas sera organisé sous forme d'un BBQ sur la terrasse du club de l'ACAM

Les prix envisagés : Coupes pour les vainqueurs plus quelques « cadeaux » estampillés CRA12 pour le participants.

L'édition des documents (cartes, photos...), et la confection des enveloppes à remettre aux concurrents lors de l'épreuve sera exécutée

- 5) Voltige (Alain Robichon)

Alain expose la nouvelle formule de participation du CRA12 d'aide au développement de la voltige qui consiste à verser 750 €, 500 € et 250€ aux mieux placés en compétition lors de la participation à l'épreuve suivante. Cette information est éditée sur le site du CRA12.

D'autre part les A.C. Louis Rouland et Marcel Dassault forme le projet d'achat d'un avion de voltige avec participation du CRA. Demande à examiner en CoDir (participation, modalités d'utilisation par le clubs de PACA etc....)

6) Point sur la trésorerie au 03.06.19 (J.Pierre Planas)

Compte courant 32 759 € , Compte épargne 30 066 € , livret 81680 €

Affectation au compte BIA 2018 : 10 000 €

Quatre aéroclubs n'ont pas encore payé la cotisation 2019. Relance sera faite courant juin.

La demande de subvention Régionale 2019 est à finaliser.

BIA : La répartition des primes aux aéroclubs sera faite conformément aux statuts, à savoir ne seront attributaires que les clubs qui ont assisté -présents ou représentés- à l'AG du CRA.

7) Examen de la demande de prêt formulée par l'A.C. du Haut Comtat

Demande acceptée à l'unanimité. Le Président entérine la décision du Conseil.

8) Information : (Président)

Demande d'attribution de la Médaille d'Honneur de la FFA pour Monsieur MAZET de l'AC du Soleil 13, a été adressée à la Fédération par le CRA12.

9) Voyage au Maroc de l'ACAM : (P. Bourchet)

Un CR de ce voyage sera rédigé et édité sur le site du CRA par Patrick Bourchet qui a participé à ce voyage. Fort intéressant et instructif concernant l'accomplissement des formalités.

10) Simulateur de vol :

Ce simulateur installé dans les locaux de l'AC Vauclusien est utilisé par le CDA 84, dans le cadre de la sécurité des vols pour organiser des stages d'une journée de perfectionnement au pilotage, dans des conditions MTO dégradées.

Une remise à niveau (hard et soft) s'imposait. Le coût de l'opération s'élève à 1500 € pris en charge par le CDA 84.

Sur demande d'aide formulée par le CDA, le conseil d'administration accepte de participer pour 500 € à cet investissement, sur présentation de la facture. Le Président entérine la décision du Conseil.

Le prochain stage de perfectionnement se déroulera le 29 juin à Avignon . Voir le site du CRA.

11) Questions et infos diverses :

Le CDA 83 va organiser un rallye, très ouvert, les participants seront libres d'effectuer le parcours au moment de leur choix. A suivre sur le site du CRA12.

Avion électrique Alpha Electro : Six avions vont être affectés à six Comités Régionaux pour test d'exploitation en aéro-clubs

Info de l'UACA : Cannes passe à « Calypso » (décret de restriction tour de piste), qui s'appliquera aux avions munis de silencieux.

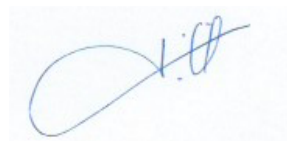
Prochain Comité Directeur le 12/09/2019

Le Président



J. LAURAC

Le secrétaire Adjt



R. PATRIS

